

Commune de Pont-de-Poitte
PV de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 9 octobre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué le 3 octobre, s'est réuni le jeudi 9 octobre 2025 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, CABOCHE Nadine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, KOLLY Graziella, MEDIGUE Daniel, ROMAND Virginie, conseillers.

Absent excusé : DEVAUX Antoine, BALLAND Pierre procuration Nadine Caboche, REVOL Pierre procuration à Pernot Daniel

Désignation du secrétaire : Jérôme GAVAND

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2025
2. Vie communale, dont :
 - Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
 - Point Etude RIVES de l'AIN
 - Communication : site INTRAMUROS
3. Travaux sur la commune, dont :
 - 3.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2^{ème} Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents
4. Autres travaux sur la commune dont réfections voirie, choix de l'entreprise
5. Affouage
6. Tarifs et règlement cimetière
7. Revitalisation : convention d'accompagnement PETR Pays lédonien
8. Point salle multi-activités
9. Urbanisme et foncier, dont :
 - 9.1. Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours
 - 9.2. Acquisition / Rétrocession 54 Grande Rue
10. Acquisition/ vente/ échange parcelles communales
11. Personnel, dont :
 - 11.1. Mouvements de personnel
12. Questions diverses
 - Lecture des circulaires préfectorales
 - Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales
 - Lecture de divers courriers et mails reçus

1. **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2025 :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 juillet est approuvé à l'unanimité

2. **Vie communale, dont :**

- Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme

↳ FETES de fin d'année :

ILLUMINATIONS : Le Comité d'Animation a débuté le programme de remise en état des décorations. Une commande de nouvelles décorations d'une valeur d'environ 3 000 € est en attente de livraison (traversées de rues, candélabres, décoration rétro réfléchissante...). Le Foyer Rural prend en charge l'illumination extérieure de l'Espace du Val de l'Ain (valeur d'environ 2 500 €).

DECORATIONS : installées par le Comité ; les agents municipaux prépareront aussi des motifs en bois

MANIFESTATION « NOËL ILLUMINE » prévue le 13 décembre. Au programme comme chaque année : soupe à l'oignon gratuite, buvette, snack

↳ TELETHON : organisé par les Joyeux Pétanqueurs au Boulodrome

↳ CARTES JEUNES : 43 Cartes Jeunes offertes aux Pontois de moins de 18 ans sur inscription

- **Point études RIVES de l'AIN**

La phase 1 se termine, lors du COPIL du 29 septembre : les AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces) ont été définis.

6 vocations ont été retenues : réflexion sur le contenu de ces vocations

Validation de cette phase 1 lors de la prochaine réunion du conseil municipal le 6 novembre

- **Communication : application et site INTRA MUROS**

Le site INTRAMUROS de la commune est actuellement visible en ligne et son application mobile téléchargeable gratuitement pour accéder à toutes les informations et alertes municipales.

Une campagne d'invitation à télécharger l'application sera lancée prochainement.

3. **Travaux sur la commune, dont :**

3.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2ème Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents :

Très bon travail d'Alain JEUNET qui est actuellement seul et arrive à maintenir la commune propre.

Prise en main de l'épareuse : le travail est long car il faut reprendre les haies non taillées depuis 2 ans.

Encore de la tonte avec un automne doux et humide.

4. **Autres travaux sur la commune**

- **Réfections voirie**

Suite à la négociation conduite entre les entreprises EIFFAGE et SJE/COLAS pour la réfection des lotissements Cordier et Les Lattrets, permettant la création du chemin piétonnier et la sécurisation de la circulation, les nouveaux devis sont de 42 873,80€ HT (51 448,56 € TTC) pour SJE/COLAS et 44 155,13 € HT (52 986.16 TTC) pour EIFFAGE. La différence porte pour Eiffage sur une plus-value au niveau de la protection des murs pour 3000€ tandis que SJE ne goudronne pas vers les murs et laisse 10 cm sans goudron. Le conseil propose de retenir le devis d'Eiffage, et charge Mme le maire d'accomplir toutes les formalités.

Une subvention DETR pourrait être sollicitée pour la réfection de voirie et sécurisation à hauteur de 20%. Le plan de financement serait celui-ci :

- Investissement : 44 155, 13 € HT
- Subvention sollicitée (20 %) : 8 831 €
- Reste à charge : 35 324,13 € + TVA

Le conseil valide à l'unanimité le plan de financement, dit que les crédits sont inscrits au budget et charge Madame le Maire ou à défaut le 1^{er} adjoint d'accomplir toutes les formalités liées à cette demande de subvention.

Une délibération sera prise

- **Grillage de sécurité autour de la bâche incendie** : sera posé au plus tard fin octobre
- **Gestion des eaux pluviales rue Pierre Morel / Route de Poitte** : un puits perdu est proposé par la SOGEDO et le service assainissement, cependant il faut connaître la nature du terrain, l'efficacité d'un tel ouvrage ne sera pas probante si le terrain est trop argileux et ne permet pas une infiltration. L'entreprise Goyard propose de réaliser un trou de sondage avant d'entreprendre des travaux pour tester l'infiltration. **Le conseil valide cette proposition.**
- **Branchement électrique rue Curtil Gauthier** : en cours et suivre le raccordement
- **Le stationnement et le chemin piétonnier situés au-dessus de l'école** ont été évoqués lors de la dernière réunion de SIVOS, relevant des accidents et le fait que le chemin piétonnier ne soit pas assez large (poussettes, enfants tenus par la main) pour être utilisé par les familles. Des entreprises de TP seront consultées pour étudier et chiffrer d'éventuels aménagements.

5. **Affouage**

Seulement 3 inscrits, cependant les chênes ne sont pas coupés, ni les parcelles prévues, il n'y a donc pas de houppiers non plus. L'affouage est reporté dans l'attente des coupes.

Le conseil valide que les résidents secondaires puissent prétendre à des lots d'affouage, sous réserve qu'ils finissent bien dans les temps (application des pénalités de retard).

Une délibération sera prise

6. Tarifs et règlement cimetière

Mme le maire fait part du recours de la préfecture sur la délibération du 8 avril relative au projet de règlement concernant notamment les urnes et à la réactualisation des tarifs : il convient de la retirer et de reprendre une délibération seulement sur les tarifs des concessions, sans mention des urnes et du règlement.

A l'unanimité le conseil valide le retrait de la délibération du 8 avril et **prend une délibération uniquement avec les nouveaux tarifs de concession.**

Nadine Gaillard et Daniel Buisson ont participé à la formation sur la réglementation des cimetières : il en ressort qu'il est nécessaire de bien prévoir qui doit être inhumé dans la concession, quel type de concession souhaite l'acquéreur, quel monument il envisage (ceci peut être réglementé également) et s'il autorise des urnes sur le caveau, celles-ci peuvent également être placées dans un caveau avec un cercueil. Le règlement sera actualisé en accord avec les communes de Mesnois et Patornay.

7. Revitalisation : convention d'accompagnement PETR Pays Lédonien

Mme le maire présente le projet de convention triennale et tripartite (PETR du Pays Lédonien, Commune et Terre d'Emeraude Communauté) définissant les modalités de financement de l'accompagnement technique et administratif du PETR aux communes ayant engagé une étude de revitalisation pour cette étude et les projets qui en découlent.

Le montant de la participation, selon le niveau de complexité du projet et son avancement se montera entre 1500 et 3000 € selon les estimations pour Pont de Poitte.

Le conseil valide à l'unanimité ce projet de convention. **Une délibération sera prise.**

8. Point salle multi-activités

Le raccordement des panneaux photovoltaïque est prêt, en autoconsommation partagée.

Peu de travaux restants, toutefois nous sommes confrontés à des problèmes de finition : hotte de la cuisine notamment et accessibilité qui retardent le passage de la commission accessibilité et sécurité et donc la mise en service de la salle, les abords sont également à finir. Les élus déplorent le manque de suivi du bureau d'étude HOMM sur les avenants et facturation.

Pas de date à ce jour pour l'inauguration...

9. Urbanisme et foncier, dont :

- Point par M. Daniel BUISSON 3ème Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours

DIA : 1 DIA acceptée 1 DIA en cours d'instruction

Déclarations préalables :

- 5 approuvées pour réfection toiture, changement portail, rénovation immeuble (fenêtres, toit, et façade), ravalement mur enceinte pavillonnaire, modification de fresque sur façade
- 2 en cours d'instruction : création fosse toutes eaux, isolation thermique, réhabilitation d'une pièce annexe, création ouverture, réfection toit (avec demande de pièces complémentaires) et installation de panneaux photovoltaïques

Permis de construire : 3 en cours d'instruction :

- 2 Permis modificatifs : commune de Pont de Poitte pour salle multi-activités (avec AT) et changement d'implantation d'un garage et modification mur soutènement.
- 1 permis en cours d'instruction pour création d'un carport

- Acquisition / rétrocession 52-54 Grande rue

Suite à la rencontre avec les communes de Mesnois et Patornay du 18/08/2025, il a été décidé de proposer la vente du bâtiment à M. Pierre DEBOUCHE à 97 000 € (frais de notaire à la charge de l'acquéreur).

Une délibération sera prise

10. Acquisition / vente / échange parcelles communales

- Proposition d'acquisition d'une partie de chemin à l'AF pour desservir un hangar rue Gutt Grancher.
- Le conseil municipal du 31 juillet avait acté le principe de vendre à Mme Patricia Vuaille la partie de sa terrasse anciennement réalisée sur le domaine public, au prix de 10 € par m², frais d'acte et bornage à sa charge.

Le bornage ayant été réalisé contradictoirement par ABCD, Mme le maire propose au conseil :

- de sortir la parcelle A 1055a (issue du bornage et précédemment identifiée DNC01) d'une surface de 15m² du domaine public de la commune, puisqu'il s'agit d'une terrasse depuis plusieurs décennies, que la voie passe à côté de cette parcelle, qu'elle n'est pas non plus utile à la commune.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition. **Une délibération sera prise**

- de vendre à Mme VUAILLE Patricia la parcelle A 1055a d'une surface de 15m² au prix de 10€/m² soit un total de 150 € frais d'acte à charge de Mme VUAILLE Patricia. Mme VUAILLE ayant réglé les frais de bornage.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition. **Une délibération sera prise**

- Mme le Maire relate l'entretien qu'elle a eu avec M. Bastien VERDIMINI qui souhaite également acquérir une partie du domaine public rue du Château d'Eau dans le cadre de son projet de construction. Cette proposition ne gênant en rien la circulation, n'impactant pas la voirie ni le stationnement et faisant partie des projets d'échange et régulations parcellaires sur le hameau de Poitte, le conseil incite M. Bastien VERDIMINI à poursuivre sa démarche, et acte le principe de vente à 10€ le m², frais d'acte et bornage à sa charge, ainsi que du délaissé de voirie pour la surface concernée estimée à 50m². **Une délibération sera prise.**
Le conseil souhaite également réaliser cette régulation au niveau des parcelles A281, A1481 et A1482.

11. Mouvements de personnel

- AGENCE POSTALE et SECRETARIAT : Mme Sonia Mathon arrête son contrat au 30 octobre pour prétendre à une formation débouchant sur un emploi à temps plein. Mme Clémentine BELLE démarrera son contrat le 23/10. Ce doublon d'une semaine évitera de fermer l'Agence Postale et permettra de former Mme BELLE.
- SERVICE TECHNIQUE : M. Nicolas SIMONET est embauché à 17h30/semaine annualisées en remplacement de M. Pierre GENETET. Il démarre le 13 octobre.
- RIFSEEP (primes) : à ce jour le RIFSEEP n'était accordé qu'aux agents titulaires.
Afin de renforcer l'attractivité des emplois au sein de la commune, Mme le Maire propose d'octroyer cette prime aux agents contractuels.
Le conseil valide à l'unanimité cette proposition. **Une délibération sera prise.**

12. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Prochain Conseil : 6 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Le secrétaire de séance :
Jérôme GAVAND



Le Maire
Christelle DEPARIS-VINCENT

